

Guide des déchets en Nouvelle-Calédonie



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

COMPRENDRE LA GESTION DES DÉCHETS
COLLECTE, STOCKAGE, TRAITEMENT
2017

Dans un contexte insulaire comme celui de la Nouvelle-Calédonie, point chaud de biodiversité, dont une partie du lagon est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, avec une économie et une consommation en croissance, la gestion des déchets est une priorité pour tous les acteurs. Ainsi, tous s'entendent sur des objectifs communs : produire moins de déchets, responsabiliser tous les acteurs, y compris les ménages et les entreprises, fermer

Caroline Rantien,
 représentante de l'ADEME
 en Nouvelle-Calédonie

les anciens dépotoirs et moderniser les infrastructures, stocker moins de déchets mais les recycler et valoriser plus, et surtout maîtriser les coûts de gestion des déchets face à l'augmentation des coûts liés aux nouvelles infrastructures. Les dépenses et recettes relatives à la gestion des déchets doivent s'équilibrer dans les budgets des communes. Elles doivent ainsi trouver de nouveaux moyens pour équilibrer leurs budgets, jusque-là déficitaires. Mutualisation des moyens, prévention des déchets, les pistes vont toutes dans le sens de l'optimisation du service et de la réduction des déchets.

C'est QUOI un déchet ?

Un déchet est un bien meuble dont son détenteur se défait ou souhaite se débarrasser. On distingue les déchets selon le risque qu'ils font courir à l'homme et à l'environnement. Que les déchets soient dangereux ou non, leur gestion présente des enjeux majeurs tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires que de la nécessaire préservation des ressources en matières premières.



© FOTOLIA.DR

SOMMAIRE

- 3** Nos déchets
- 4** Les infrastructures
- 5** La répartition des compétences
- 6** La prévention des déchets
- 7** Le parcours du déchet des ménages
- 8** La valorisation des déchets
- 10** Les traitements des déchets dangereux
- 11** Les filières des déchets réglementés
- 12** Stockage des déchets
- 13** L'économie circulaire
- 14** Le coût des déchets
- 15** Les déchets des entreprises
- 16** Et moi dans tout ça ?

Comment lit-on ce guide ?

- **LA RUBRIQUE C'EST QUOI ?**
Des définitions simples et des exemples
- **LA RUBRIQUE ZOOM SUR**
Explication détaillée d'un point précis mais essentiel
- **LA RUBRIQUE CONTACTS**
Des numéros de téléphone, des adresses email, des sites web pour en savoir plus et bien gérer ses déchets

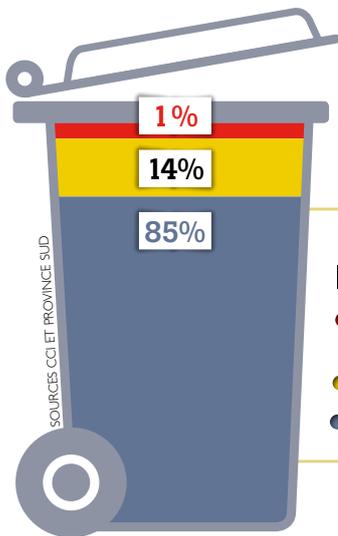


LE SYMBOLE ENTREPRISE

Ce sont les sujets spécifiques aux entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs

Nos Déchets

438* KILOS DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR AN
ET PAR HABITANT EN PROVINCE SUD (*chiffre estimé)
SOURCES PROVINCE SUD

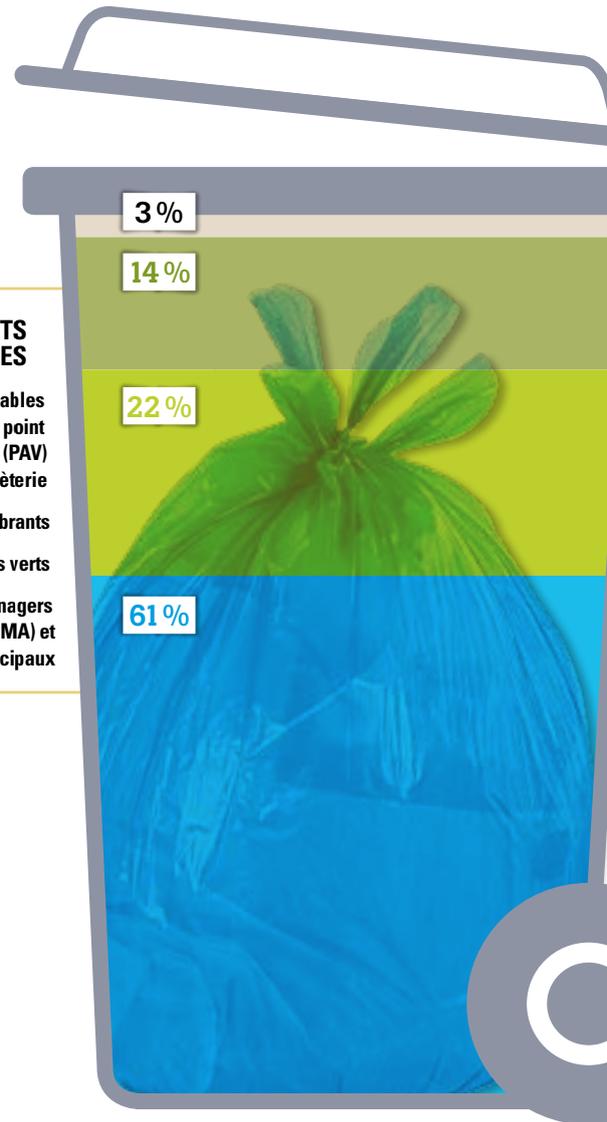


LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- Déchets dangereux ou Déchets Industriels Spéciaux (DIS)
- Déchets Non Dangereux
- Déchets inertes

LES DÉCHETS DES MÉNAGES

- Déchets recyclables déposés en point d'apport volontaire (PAV) ou déchèterie
- Déchets encombrants
 - Déchets verts
- Déchets Ménagers Assimilés (DMA) et déchets municipaux



→ C'EST QUOI ?

Les principales familles de déchets des ménages

- **ORDURES MÉNAGÈRES** issues de l'activité domestique des ménages. En plus des ordures ménagères classiques, on y trouve les déchets organiques et les déchets dangereux.
- **DÉCHETS ORGANIQUES**, fermentescibles, résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Déchets végétaux, reste de repas, déchets carnés, etc.
- **DÉCHETS DANGEREUX**, ils représentent un risque pour l'environnement et/ou la santé. On y trouve les DEEE, les piles, les

batteries, les Déchets Dangereux Diffus (peintures, solvants, etc.).

● **DEEE**. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, peuvent contenir des éléments dangereux comme les cartouches, toner d'encre, piles, batterie, tube cathodique, etc.

● **DÉCHETS ENCOMBRANTS**, volumineux et/ou lourds type ameublement.

● **DÉCHETS RECYCLABLES** : la matière peut être valorisée pour lui donner une seconde vie, en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs ; comme le verre, les papiers-journaux, l'aluminium.

→ ZOOM SUR

Les déchets des entreprises

Ils sont un peu différents de ceux des ménages. On trouve les déchets industriels banals, les déchets dangereux et les déchets inertes.

- **DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB) ou Déchets Non Dangereux**
 - Ferrailles et métaux
 - Plastiques, bois, verre, papiers-cartons
 - Déchets organiques (végétaux, déchets carnés et de poissons, boues de station d'épuration, huiles végétales, drèches de brasserie, etc.)

● **DÉCHETS DANGEREUX (ou Déchets Industriels Spéciaux DIS)**

- Déchets Dangereux Diffus (produits en petites quantités), solvants, peintures, hydrocarbures, aérosols, batteries, boues, acides, emballages souillés, etc.)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Cendres, amiante

● **DÉCHETS INERTES**

Déchets de chantier tels que bétons, briques, céramiques, carrelages, verre, terre.

→ EN SAVOIR +

- **La gestion des déchets des entreprises artisanales**
→ <http://www.cma.nc/chefs/developpement-durable/gestion-des-dechets>
- **Observatoire des déchets de la CCI**
→ <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets/observatoire-des-dechets>
- **Tout savoir sur les déchets des entreprises**
→ <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets>

→ CONTACTS

- CCI → environnement@cci.nc
- CMA → eco@cma.nc

Les infrastructures

DES DÉCHÈTERIES AUX NORMES, (BIENTÔT) PARTOUT, POUR TOUS

Dans toutes les provinces, est enclenché un processus de création de déchèteries et de réhabilitation progressive des décharges. Avant 2020, les décharges polluantes n'appartiendront plus qu'au passé. Ces équipements sont co-financés par les provinces, l'ADEME, les communes et les fonds TAP (Taxe sur les Activités Polluantes).



Les déchèteries de Nouvelle-Calédonie

- Déchèterie en activité
- Déchèterie en cours de création
- Déchèterie à créer

→ C'EST QUOI ?

— DÉCHÈTERIE (ou quai d'apport volontaire). Espace aménagé, gardienné, clôturé, où les particuliers et entreprises peuvent apporter leurs déchets triés en les répartissant dans les contenants distincts pour traitement et/ou valorisation. Les déchèteries sont soumises à la réglementation ICPE. ✓



© TRAIT D'UNION PACIFIQUE/SIGN

— INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND). Installation d'élimination des déchets par stockage en casier imperméable, qui respecte

la réglementation en vigueur (normes exigées par la réglementation ICPE).

— CENTRE DE TRI. Installation permettant d'effectuer un tri et un conditionnement des déchets avant leur recyclage. ✓



© ADEME

— DÉPOTOIR OU DÉCHARGE. Site faisant l'objet d'apports réguliers de déchets, exploité ou laissé à disposition par une municipalité, sans respect des normes d'exploitation exigées par la réglementation ICPE.

— DÉPÔT SAUVAGE. Dépôt illégal de déchets réalisé sans autorisation ni respect des réglementations pour la protection de l'environnement. Soumis à amendes.

→ CONTACTS



Pour les ICPE – déchets

- En province Îles → <https://dimenc.gouv.nc>
- En province Nord service environnement → <http://www.province-nord.nc>
- En province Sud bureau des ICPE (service SICIED) → <https://www.province-sud.nc/>

Contact des déchèteries

- Commune de Yaté tél. 46 41 16 → www.yate.nc
- Commune d'Ouvéa tél. 45 51 82 → o-hmana@loyalty.nc
- Commune de Lifou tél. 45 51 82 → o-hmana@loyalty.nc
- CSP tél. 05 12 34
- SIGN → www.sign.nc
- SIVM Nord tél. 42 54 84
- SIVM Sud tél. 44 32 28 → sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

→ ZOOM SUR

La réglementation ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé, la sécurité, l'environnement, de part les produits utilisés ou les activités réalisées. Elles ont des obligations de se conformer

à la réglementation provinciale de protection de l'environnement. Il peut s'agir d'entreprises mais également, par exemple, d'une déchèterie qui devra contrôler ses effluents afin d'éviter toute contamination des eaux superficielles ou souterraines, assurer la sécurité du public, etc.

La répartition des compétences

TOUS RESPONSABLES DES DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets sont répartis entre plusieurs acteurs. La compétence environnementale revient aux provinces qui déterminent leurs politiques publiques relatives aux déchets et règlementent les filières de déchets. D'autres acteurs jouent un rôle dans la collecte et le traitement : les communes, intercommunalités, éco-organismes, prestataires privés (éventuellement concessionnaires), etc. Mais le premier responsable du déchet reste celui qui le produit !



Qui traite les déchets ?

- commune sous convention avec le SIVM Nord
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SIVM Nord
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVU TIPEEP
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SIVOM VKP
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple centre-est
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SIVM Sud
- Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa SIGN
- communes indépendantes
- limite provinciale
- limite communale

→ QUI FAIT QUOI ?

- **L'ÉTAT** est compétent en matière de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et radioactifs.
- **LE GOUVERNEMENT** est compétent dans la gestion des déchets d'activités de soin à risques infectieux, des médicaments et des déchets d'amiante.
- **LES PROVINCES** ayant la compétence en matière de protection de l'environnement, sont chargées de la structuration des filières de déchets et de la gestion des ICPE.

- **LES COMMUNES** sont responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers, elles prélèvent la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).
- **LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX** Les communes peuvent se regrouper et déléguer à un organisme de type syndicat la collecte et/ou le traitement de leurs déchets. Ce sont les syndicats intercommunaux ou intercommunalités. Il en existe 6 sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

→ CONTACTS

- Province Iles tél. 45 75 00
→ <http://www.province-iles.nc>
- Province Nord tél. 47 72 39
→ <http://www.province-nord.nc>
- Province Sud *accueil* tél. 20 30 40
→ <https://www.province-sud.nc/>
- SIGN tél. 46 02 52 → www.sign.nc
- SIVM Nord tél. 42 54 84
- SIVM Sud tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc
- SIVM centre-est tél. 42 60 29
→ jdarrasnc@gmail.com
- SIVOM VKP tél. 42 48 56
→ www.guichetuniquevvp.ile.nc/tag/sivom/
- SIVU TIPEEP tél. 42 37 30

→ ZOOM SUR

Les responsabilités d'une commune

Selon la loi, les communes doivent assurer l'élimination des déchets des ménages, dans le respect des réglementations environnementales et sanitaires. Elles peuvent choisir de transférer la totalité de leur mission ou une partie à un syndicat intercommunal ou un syndicat mixte.

La prévention des déchets

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

La prévention des déchets c'est éviter d'en produire et réduire leur dangerosité. Tout se passe avant le geste d'abandon.

BIEN ACHETER ET S'ÉQUIPER



- Emprunter ou louer plutôt qu'acheter. J'emprunte ou je loue la tondeuse, la perceuse, l'appareil à raclette.
- Préférer des produits durables ou rechargeables. Les jouets de bonne qualité, les piles rechargeables.
- Acheter seulement les quantités dont on a besoin pour éviter le gaspillage.
- Éviter les sacs et emballages plastiques.

MIEUX UTILISER

- Boire l'eau du robinet. Les bouteilles d'eau représentent un important déchet.

- Bien gérer la nourriture. Surveiller les dates de péremption, ranger le frigo, cuisiner les restes pour éviter le gaspillage.
- Respecter les doses. Lessives, produit lave vaisselle, pas besoin d'en mettre autant !



MOINS JETER

- Réparer. Je fais réparer les jouets, le petit électroménager, les lampes, le mobilier, les vélos, etc. On estime à 10 kg le poids des objets en bon état qui sont jetés par an par personne. Plus de 1400 artisans peuvent réparer vos matériels en Nouvelle-Calédonie.
- Réemployer. En reconditionnant un objet, il peut retrouver une seconde vie et être réemployé. C'est ce que font les recycleries.



© PICTOS DR

- Donner, vendre. Je mets les vêtements que je ne porte plus dans les bornes.
- Composter ses déchets organiques. Les déchets de la cuisine et du jardin partent dans mon composteur.

→ QUELQUES CONTACTS

- Artisans réparateurs → www.annuairedesartisans.nc/
- Eco Recycle Réparation et vente d'appareils d'électroménager tél. 96 14 82 → ecorecyclage@sfr.fr → [f](#)
- Décodock de l'association Société de St Vincent de Paul Atelier-boutique de réparation de meubles tél. 99 23 23 → [f](#)
- Repair Café de l'association Colibri → www.repaircafe.org → [f](#)
- Site web Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) → www.cie.nc

→ C'EST QUOI ?

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.

Tous les ans, durant la 3^{ème} semaine de novembre, tous les organismes et les particuliers peuvent faire labelliser SERD leurs actions de réduction des déchets auprès de l'ADEME. Réduire ses déchets devient vite ludique et convivial !



- RECYCLERIE. Entreprise de récupération, de réparation, de réutilisation et

de revente de surplus ou déchets domestiques (encombrants). En province Sud, une recyclerie est en projet à Nouméa.

- REPAIR CAFÉ. C'est un lieu ouvert à tous où l'on peut réparer ensemble les petits objets du quotidien pour éviter de les jeter. Convivial, ludique, pédagogique et gourmand, un Repair Café fonctionne grâce à des experts bénévoles, etc. et vous !

→ ZOOM SUR

Le compostage domestique

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin, compostez-les. Au bout de quelques mois, vous obtiendrez comme de la terre légère et très riche que vous pourrez utiliser au jardin pour améliorer votre sol et y faire pousser de superbes végétaux naturellement. Les poules aussi consomment vos déchets de cuisine et de tonte de gazon. Composter et/ou avoir des poules permet de réduire jusqu'à 30% le poids de sa poubelle.

→ EN SAVOIR +

- BD « Un caillou bien net » de Bernard Berger → [f](#)
- Brochure compostage de la province Sud et de l'ADEME → http://www.province-sud.nc/sites/default/files/compostage_livret_0.pdf
- Fabriquer soi même son composteur - Ville du Mont Dore → http://www.mont-dore.nc/index.php?option=com_content&view=article&id=2164
- Guide du compostage et de l'élevage de poules Ville de Nouméa → http://www.noumea.nc/sites/default/files/guide_elevage_de_poules_foyers_temoins.pdf
- Réduire ses déchets → <http://www.casuffitlegachis.fr>
- Repair Café de l'association Colibri → www.repaircafe.org → [f](#)
- SERD → <http://www.serd.ademe.fr>

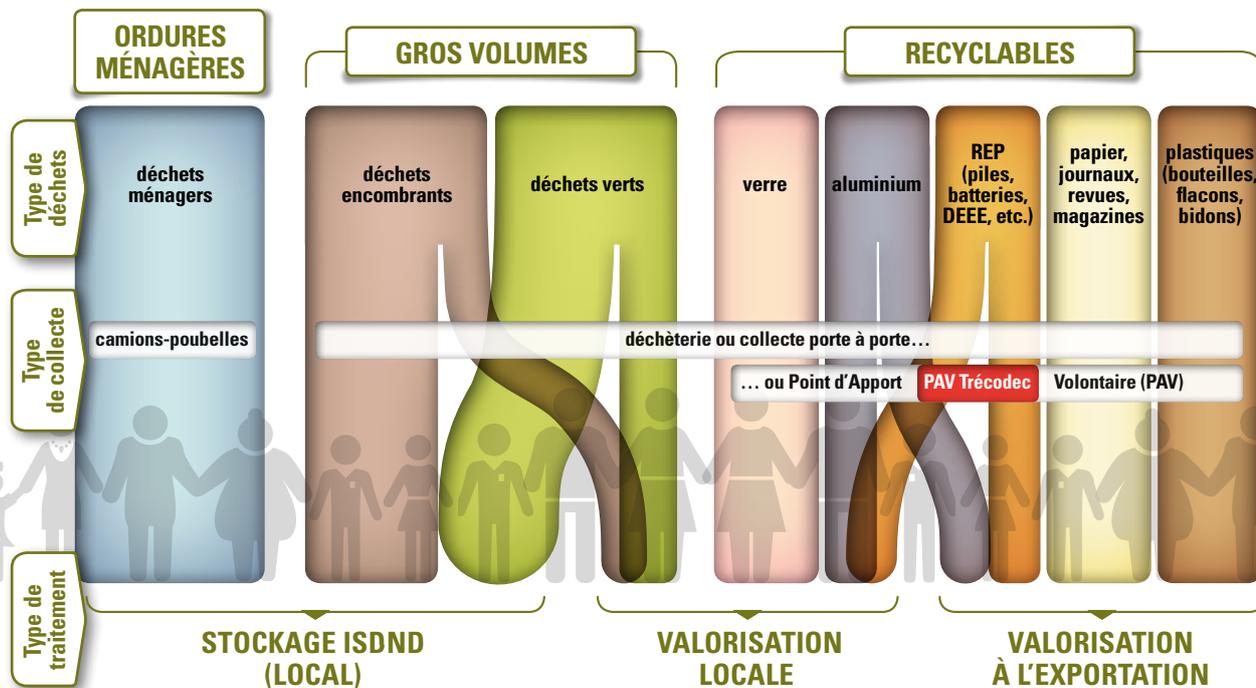


© BERNARD BERGER

Le parcours du déchet des ménages

VALORISER LE PLUS POSSIBLE

Tous les déchets n'ont pas les mêmes débouchés : leur valorisation ne sera possible qu'en fonction du tri effectué par les ménages.



⚠ Seuls les déchets apportés en point d'apport volontaire (écobox ou déchèterie) pourront être valorisés : pensez au tri et aux points d'apport volontaire !

→ C'EST QUOI ?

- **VALORISATION.** C'est le fait de donner une seconde vie au déchet. On peut le recycler, le transformer en énergie ou en compost.
- **RECYCLAGE.** C'est une forme de valorisation. Le recyclage passe par une phase industrielle de transformation du déchet en une nouvelle matière première. L'aluminium des cannettes peut être recyclé en cadre de vélo, le plastique des bouteilles en bac à fleurs.
- **ENFOUISSEMENT OU STOCKAGE.** C'est l'ultime étape du déchet, quand on n'a pas pu le valoriser. Les déchets

sont enfouis ou stockés dans des centres d'enfouissement ou de stockage.

- **COLLECTEUR DE DÉCHET.** Entreprise privée la plupart du temps, un collecteur a pour métier de collecter les déchets. Ils sont équipés des matériels nécessaires : camion-poubelle (BOM : benne à ordures ménagères), camion vidangeur (pour les fosses septiques, boues hydrocarburées, bacs à graisse, eaux contaminées), camion à benne (déchets verts, encombrants), etc.
- **OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DE DÉCHET.** Entreprise privée la plupart du temps. Un opérateur de traitement

a pour métier de regrouper, dépolluer, démanteler, pré-traiter et conditionner les déchets en vue éventuellement de leur exportation pour traitement ultime (recyclage) ; l'enfouissement étant une forme (non valorisante) de traitement.

→ CONTACT

Collecteurs et opérateurs de traitement

— Acotred
 Association des entreprises de collecte et de traitement des déchets
 Immeuble Centre Sud
 1 bis, rue Berthelot (bureau 223)
 Doniambo BP 10613
 Nouméa-Cedex 98805
 tél. 24 82 00 – 75 80 94 – 74 37 00
 → direction@acotred.nc
 → www.acotred.nc

→ ZOOM SUR

La délégation de service public

La commune peut confier tout ou partie de la gestion des déchets à des entreprises du secteur privé tout en conservant la maîtrise du service. La commune peut parfois choisir de ne déléguer que la collecte ou le traitement des déchets. Ainsi, les équipements sont exploités par des entreprises privées pour le compte des communes. Par exemple, le SIGN a une délégation du service public avec la CSP.

La valorisation des déchets

VALORISER LE PLUS POSSIBLE

Trois modes de valorisation des déchets permettent d'éviter l'enfouissement ou le stockage.

1 RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

- **Réemploi.** Le déchet est reconditionné si nécessaire pour être réintroduit dans le circuit de consommation dans sa fonction originelle (ex : recyclerie électroménager).
- **Réutilisation.** Le déchet sera transformé pour être réutilisé pour une autre fonction que celle pour laquelle il a été produit (par exemple fabriquer des meubles avec des palettes).

2 VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière consiste à valoriser la totalité ou une grande partie du matériau du déchet. Elle prend ainsi plusieurs formes.

RECYCLAGE

- **VERRE, PAPIERS-JOURNAUX, ALUMINIUM, CARTONS BRUNS, PLASTIQUES**
Ces déchets peuvent être recyclés

en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger s'ils sont apportés en déchèteries ou déposés dans les Points d'Apport Volontaires (PAV), en cours de déploiement sur le territoire.

NOUVELLES FILIÈRES REP

Une nouvelle filière REP (voir page 11) avec les emballages va voir le jour en province Sud. Plastiques, aluminium, cartonnets et verre, les emballages de nos biens de consommation seront bientôt tous concernés. Une éco-participation sera ainsi prélevée à l'achat de chaque produit emballé, éco-participation qui servira à organiser leur valorisation. En province Nord, ce sont les filières Papiers-cartons-journaux-revues-magazines et DEEE qui sont à l'étude.

VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

- **COMPOSTAGE INDUSTRIEL**
Les déchets verts sont compostés de

→ ZOOM SUR

Les plateformes de compostage et de co-compostage

Il existe plusieurs plateformes de compostage des déchets verts.

- **SIVM sud** à La Foa et Boulouparis (compostage)
- **Lycée Agricole de Pouembout** (compost certifié Biologique et co-compostage avec des déchets de cantine)
- **SAS Pacifique Environnement** à Koné (compostage)
- **Lycée Donéva** à Houailou, avec la Calédonienne des Eaux (co-compostage).
- Plateforme en exploitation à **Nakutakoin** (co-compostage avec des boues de station d'épuration)

LES FILIÈRES DE TRAITEMENT DÉDIÉES AUX DÉCHETS



VALORISATION LOCALE

Le verre recyclé en granulat pour le BTP



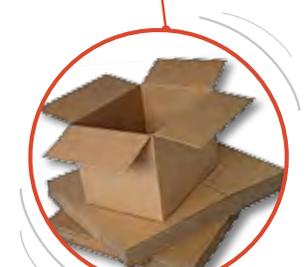
VALORISATION LOCALE

Emballages aluminium recyclés dans la production de nickel



VALORISATION À L'EXPORT

Cartonnets et emballages cartonnés recyclés en nouveaux emballages cartonnés





© DUCTUS PACIFIC

→ C'EST QUOI ?

— **POINT D'APPORT VOLONTAIRE.** Emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants destinés au dépôt de déchets spécifiques. Il existe 33 PAV sur tout le territoire en 2016 et il y en aura 68 en 2017.

façon industrielle sur des plateformes dédiées. Ces composts sont utilisés dans l'agriculture et dans des opérations de revégétalisation minière.

● ÉPANDAGE

Les déchets organiques agricoles (lisiers, fientes, fumiers, etc.) et les boues de stations d'épuration peuvent être épandus sur les cultures, comme engrais naturels (nourriture de la plante) ou comme amendement organique (nourriture du sol).

3 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique consiste à transformer des déchets en énergie, sous l'effet de la combustion.

Les huiles de vidange usagées des garages et des particuliers sont utilisées dans la centrale de Doniambo en substitution du fioul.

Les huiles de friture des restaurants adhérents à l'opération Assiette Verte sont utilisées pour produire de l'électricité à l'Île Ouen et à Lifou.

Plusieurs autres projets de valorisation par la biomasse sont à l'étude en Nouvelle-Calédonie, par exemple, pour valoriser les déchets papier-carton en substitution d'une partie du charbon dans la centrale énergétique de KNS à Vavouto.

→ CONTACTS

Des recycleurs et négociants

- **EMC**
12-14 av., baie de Koutio BP 3292
98846 Nouméa Cedex - ZI Ducos
tél. 26 02 60
- **Mont Dore Environnement**
Rond-point des Sports de Boulari BP868
98810 Mont-Dore tél. 43 33 44
→ secretariat@montdore-environnement.nc
- **Recycal**
Rue Mourin Georgette, Normandie
tél. 43 96 93
→ infos@recycalcaledonie.com
- **Recy'verre**
7 rue, Saint-Pierre - 98 800 Numbo
tél. 75 66 18
→ direction@recyverre.com
- **Shred-X Lot 7, ZICO, Païta**
tél. 44 36 26
→ shred-x@lagoon.nc

Autres entreprises du secteur

- **Alizé Energies opération Assiette Verte**
→ <http://www.alizes-energie.nc>
→ infos@alizes-energie.engie.com
- **Eco design NC**
mobilier en palettes → [f](#)
- **Eco recycle Réparation et vente d'appareils d'électroménager**
tél. 96 14 82 → ecorecyclage@sfr.fr → [f](#)
- **Embois NC**
mobilier en palettes → <http://www.embois.nc/>
- **OZD - Objectif zéro déchets**
réalisation d'amendement industriel
tél. : 75 29 82 → [f](#)
- **Wood Creation by Sim's**
mobilier en palettes → [f](#)

Géolocalisation des PAV de Nouméa

→ http://carto.noumea.nc/portail/?center=447585%2C215649&scale=50000&th_idea=vie_pratique&sth_idea=dechets&



VALORISATION À L'EXPORT

Journaux, prospectus et magazines recyclés en enveloppes, papier toilette



VALORISATION À L'EXPORT

Bouteilles et flacons plastiques recyclés en pulls polaire, sièges auto

© FOTOLIA, DR



Les traitements des déchets dangereux

PAS DANS LA POUBELLE

Les déchets dangereux le sont à plusieurs titres : dangereux pour l'homme et/ou pour l'environnement, leur traitement doit donc être contrôlé. C'est pourquoi ils ne doivent pas aller dans la poubelle.



DECHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)



Les DASRI sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Il s'agit de déchets coupants, piquants ou contaminés pouvant entraîner un risque d'infection chez l'homme. Ils sont traités par PROMED, entreprise spécialisée. Ils sont à distinguer des pièces anatomiques qui sont traitées séparément, par incinération en règle générale.



DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS



Peintures, solvants, acides, fréons, résines, hydrocarbures (boues, filtres, chiffons souillés). Produits par les entreprises, ces déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées. Des solutions sont à l'étude pour les particuliers. En attendant, il est recommandé d'utiliser des produits peu ou pas toxiques (peintures à l'eau par exemple).



DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS AGRICOLES



Les produits phytosanitaires périmés ou non utilisés ainsi que leurs emballages entrent dans la catégorie des Déchets Dangereux. Ils sont collectés par les provinces et la Chambre d'Agriculture et exportés pour traitement. Plusieurs campagnes de collecte ont été organisées.



DÉCHETS PYROTECHNIQUES DES MÉNAGES



Pour les fusées de détresse et les déchets de feux d'artifices, des solutions sont à l'étude. En attendant, stockage chez soi ou en capitainerie.

→ ZOOM SUR

L'opération Garage propre

Une solution clé en main pour les entreprises artisanales de l'automobile et de la réparation mécanique développée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. L'objectif : mutualiser les coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux produits par ces activités.



→ CONTACTS

Opérateurs de traitement de déchets dangereux

- EMC, élimination des batteries
12-14 av., baie de Koutio BP 3292
98846 Nouméa Cedex - ZI Ducos - tél. 26 02 60
- Filtréco, élimination des déchets dangereux diffus
Lot 41, Zico de Païta - tél. 46 49 08
- Promed
Élimination des déchets de soins à risques infectieux
6, Rue Jean Chalier - PK4 BP 958
98845 Nouméa cedex - tél. 41 31 76
→ comm.promed@canc.nc
- Robex
Élimination des déchets dangereux diffus
tél. 77 38 08 → jcouly@lagoon.nc
- Socadis
Élimination des déchets dangereux diffus
3, rue du St Antoine - Numbo
BP 17355 - 98862 Nouméa cedex
tél. 27 03 08 → socadis@socadis.nc

Opération Garage Propre

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
tél. 28 23 37 - cma@cma.nc
→ <http://www.cma.nc/component/phocadownload/file/272-liste-des-garages-propres-en-nc>

Pour les déchets des agriculteurs

- Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
tél. : 24 31 60
→ <http://www.canc.nc/produire-durablement.html>

Les filières de déchets réglementés

ON EST RESPONSABLE DES DÉCHETS QUE L'ON PRODUIT



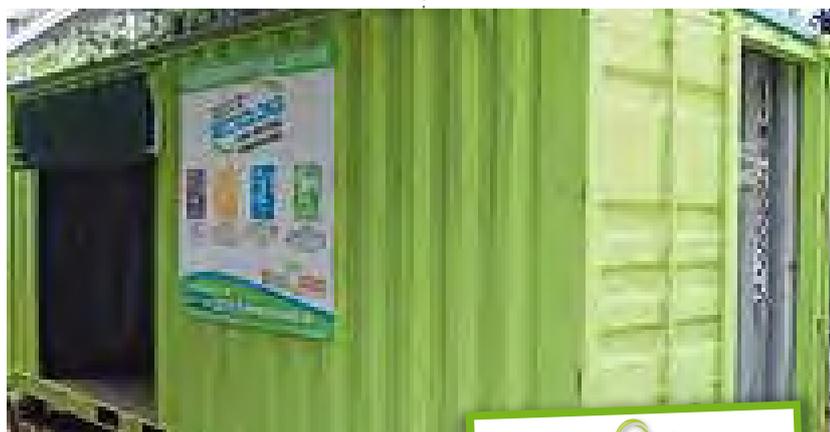
FILIÈRES RÉGLEMENTÉES OU REP

Afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets dangereux ou polluants, le système des filières réglementées a été mis en place. Il s'agit de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur ou REP. Le producteur du déchet finance son traitement en collectant une éco-participation. Aujourd'hui, selon Trécodec, 86% des déchets dangereux sont concernés par la Responsabilité Elargie du Producteur. Ces déchets sont soit valorisés en local, soit exportés pour traitement.

Les 6 filières REP



→ C'EST QUOI ?



— **LA RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR** est le principe selon lequel un importateur ou fabricant de produits (dit producteur) a pour obligation légale de prendre en compte la gestion de la fin de vie des produits qu'il distribue. Il prend en charge financièrement la collecte et le traitement en vue du recyclage. Une éco-participation est ainsi mise en place pour ces déchets dits réglementés.

— **L'ÉCO-PARTICIPATION** est un montant ajouté au prix de vente d'un produit



→ CONTACT

Pour les filières REP

— **Trécodec**
1 bis, rue Picardie, Vallée des colons
98800 Nouméa
Tél. 28 88 28 - N° vert 05 28 28
→ www.trecodec.nc
— **Téléchargez l'appli Trécodec**
→ trecolettre1@gmail.com

réglementé. Cette éco-participation sert à financer la collecte et le traitement du produit en fin de vie.

— **L'ÉCO-ORGANISME** est une société privée à but non lucratif ayant reçu un agrément des provinces pour mettre en oeuvre un plan de gestion collectif des déchets réglementés. Les producteurs transfèrent leurs obligations à celui-ci moyennant une contribution financière afin d'organiser les filières de recyclage des produits en fin de vie. En Nouvelle-Calédonie, c'est Trécodec qui est chargé de cette mission.

ATTENTION un éco-organisme n'est pas un prestataire d'enlèvement et de traitement des déchets !

Stockage des déchets

EN DERNIER RECOURS

L'enfouissement et le stockage doivent être le traitement ultime du déchet, quand il n'a pas été possible de le valoriser.



Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) répond à des normes strictes afin d'éviter toute percolation des « jus » des déchets dans la nature.

LE STOCKAGE

L'ISDND de Gadji reçoit les déchets des communes de la province Sud. On y stocke les déchets de façon à éviter toute atteinte à l'environnement. Les pneus usagés sont disposés

en fond de casier. L'ISDND de Gadji est l'installation la plus complexe en Nouvelle-Calédonie. Les autres installations de stockage présentes sur le territoire ne bénéficient pas des mêmes dispositifs.

→ C'EST QUOI ?

LE REMBLAIEMENT. Les déchets inertes qui n'ont pas pu être réutilisés dans un chantier peuvent servir à remblayer des zones comme la presqu'île de Kouéta à Ducos. Les copeaux de pneus usagés sont aussi utilisés en matière drainante en mélange avec de la terre dans le fond de casier (matelas anti-poinçonnement) dans l'installation de stockage de Gadji mais aussi en voiries et réseaux divers.

→ ZOOM SUR

Les exigences environnementales d'une ISD

Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux est fortement réglementée. Elle doit être située à une distance minimum des zones habitées ou sensibles (captage d'eau par exemple) et implantée dans un site garantissant l'imperméabilité du sol, renforcée par l'utilisation de diverses membranes.

- Une ISDND est divisée en casiers, volumes délimités par une digue stable étanche dont la géométrie permet d'éviter des débordements.
- Le fond et les flancs des casiers sont équipés d'une géo-membrane surmontée d'une couche de drainage. Les déchets sont régulièrement recouverts.

→ CONTACTS

Acotred
Association des entreprises de collecte et de traitement des déchets
Immeuble Centre Sud
Ibis, rue Berthelot (bureau 223)
Doniambo BP 10613
Nouméa-Cedex 98805
tél. 24 82 00 – 75 80 94 – 74 37 00
→ direction@acotred.nc → www.acotred.nc

Plateforme d'endigage

Plateforme d'endigage de Koutio-Kouéta
DEPS province Sud tél. 20 40 92

Associations de lutte contre les dépôts sauvages

Association de sauvegarde de la nature de Nouvelle-Calédonie
tél. 28 32 75 → asnnc@canl.nc

Calédoclean
Thibault Bizien tél. 81 05 61
→ caledoclean@hotmail.fr

SOS mangrove
→ sosmangrovecjimdoo.com

L'économie circulaire

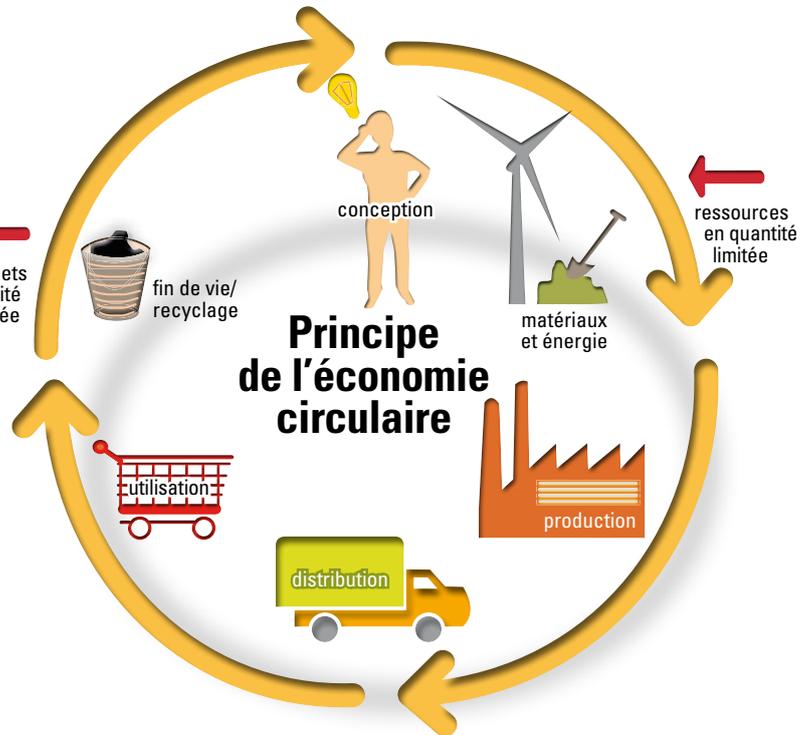
TON DÉCHET EST MA MATIÈRE PREMIÈRE

Optimisons nos ressources.

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à optimiser les ressources (matières premières, eau, énergie) tout en diminuant son impact sur l'environnement.

L'EXEMPLE DU VERRE

Les déchets en verre que vous avez triés chez vous et déposés dans les bennes des déchèteries ou les Points d'Apport Volontaire (écoboxes de couleur verte) sont transformés localement en une matière première utilisable dans le bâtiment et les travaux publics en remplacement de matériaux importés : remblais de chaussée, apport dans le béton, filtration d'eau, terrain de sports, décoration, etc. C'est l'entreprise Recy'verre, parfait exemple d'économie circulaire, qui assure cette transformation et la commercialisation de ces nouveaux produits.



De gauche à droite, déchets de verre après collecte, broyage du verre, et enfin utilisation en travaux publics

⇒ C'EST QUOI ?

L'économie de la fonctionnalité

C'est la vente de l'usage d'un bien plutôt que la vente du bien lui-même. Le fabricant du bien a ainsi tout intérêt à le faire durer pour éviter d'avoir à le remplacer trop souvent. L'entreprise va alors vendre des kilomètres parcourus au lieu de vendre des pneus, des photocopies à l'unité au lieu de photocopieuses, etc. Au final, on utilise moins de ressources, on produit moins de déchets.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, 3 DOMAINES D'ACTION ET 7 PILIERS

● RECYCLAGE

- (matière et organique)

● ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

- réemploi
- réparation
- réutilisation

● CONSOMMATION RESPONSABLE

- achat
- consommation collaborative
- utilisation



● EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES

● ÉCO-CONCEPTION

- (produits et procédés)

● ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

● ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

SOURCE ADEME - © DUCTUS PPRCIC

Le coût des déchets

LES DÉCHETS COÛTENT BIEN PLUS QU'ON NE LE CROIT

La gestion des déchets représente des coûts (investissement, collecte et traitement) pour l'ensemble des parties prenantes (metteurs sur le marché, détenteurs/consommateurs, collectivités, éco-organisme).

COMBIEN COÛTENT NOS DÉCHETS

Ils coûtent de plus en plus cher, pour deux raisons majeures.

1- Les quantités de déchets produits ayant considérablement augmenté avec le temps, les coûts de traitement ont suivi la même tendance.

2- En s'améliorant avec le temps, avec la construction de nouvelles infrastructures aux normes et la mise en place de filières de recyclage, la gestion des déchets a aussi vu son coût augmenter.

LES INFRASTRUCTURES ET LA COLLECTE COÛTENT LE PLUS CHER

La construction des infrastructures (déchèteries, points d'apport volontaires, ISD) et la collecte représentent des coûts bien plus importants qu'on ne le croit.

MIEUX VAUT RECYCLER QU'ENFOUIR

Un stockage en ISD représente un coût important, ainsi que le traitement par recyclage à l'export. Dès qu'on le peut, il vaut donc toujours mieux recycler localement.

→ C'EST QUOI ?

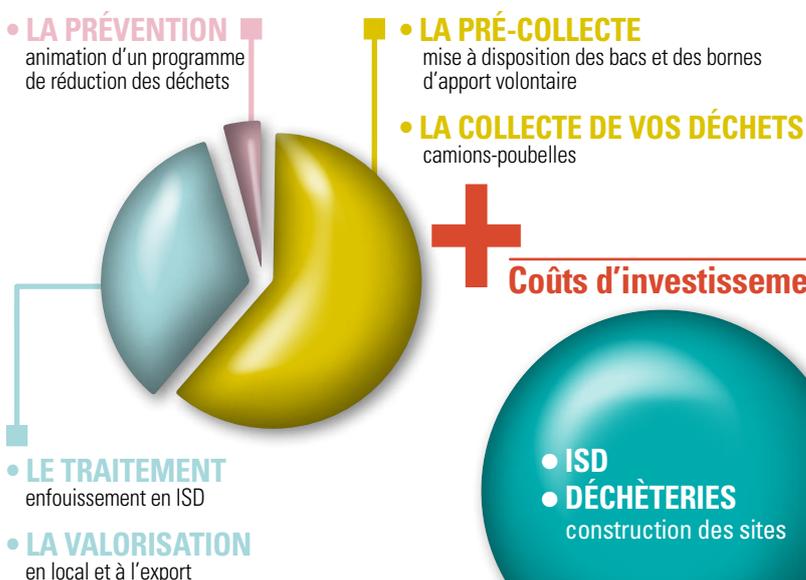
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

C'est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. La REOM s'applique aux déchets ménagers et assimilés par la collectivité. Elle est payée par tout producteur de déchets collectés en fonction du service rendu. Elle contribue à couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement de ce service. Le montant de la REOM est fixé librement par les communes, ou leur groupement.

Le produit de la redevance doit équilibrer exactement le montant total des dépenses ; aucun financement complémentaire ne peut s'appliquer. La redevance est proportionnelle au service rendu et les paramètres de calcul peuvent par exemple intégrer la nature, la non-quantité des déchets, la fréquence et le mode de collecte.

LA COMPOSITION DU COÛT DES DÉCHETS

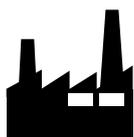
Coûts de fonctionnement



→ ZOOM SUR

Qui finance quoi ?

- L'ÉTAT**
 - infrastructures
- L'ADEME**
 - infrastructures
 - prévention
- LE GOUVERNEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE**
 - infrastructures au travers du fonds TAP
 - traitement des déchets de santé, d'amiante, radioactifs
- LES PROVINCES**
 - infrastructures
 - gestion des ICPE
 - mise en place des réglementations et des filières REP,
 - prévention
- LES COMMUNES**
 - infrastructures
 - collecte et traitement des déchets
 - prévention



Les déchets des entreprises

RÉDUIRE ET BIEN GÉRER SES DÉCHETS, C'EST FAIRE DES ÉCONOMIES

→ C'EST QUOI ?

- **COÛT DE GESTION EXTERNE.** Les factures d'enlèvement (collecte) et de traitement des déchets d'une entreprise
- **COÛT DE GESTION INTERNE.** Les coûts liés à la gestion des déchets à l'intérieur de l'entreprise, avant leur enlèvement (tri, stockage, isolement)
- **COÛT DE PRODUCTION.** Les coûts liés à la production de produits qui seront jetés (la non-qualité)

→ ZOOM SUR

Les tickets prépayés pour les entreprises

Il existe des tickets prépayés pour les entreprises en province Sud (14 304 fr TTC le carnet de 10 tickets). L'entreprise peut amener dans le centre de transfert (Ducos, Gadji, La Coulée) jusqu'à 100kg de déchets par ticket, soit 1 tonne par carnet.

Le SIMV Sud à La Foa propose aussi des tickets prépayés à 1500 cfp le ticket pour 3 M³ maximum. Le dépôt des déchets règlementés et des huiles de friture est gratuit.

Ce système est adapté aux commerçants, artisans et petites entreprises qui ont des petites quantités de déchets à traiter.

→ CONTACTS

Déchets des entreprises

CCI
Chambre de Commerce et d'Industrie
→ <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/les-dechets>



Chantiers verts → <http://www.cci.nc/developper-son-entreprise/environnement/la-charte-chantier-vert>

CMA
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
→ <http://www.cma.nc/chefs/developpement-durable/gestion-des-dechets>

SIVM Sud tél. 44 32 28
→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

Où acheter les tickets prépayés

SIVM Sud tél. 44 32 28

→ sivm.sud@sivmsudlafoa.nc

SIGN tél. 46 02 52

→ secretariat@sign.nc → www.sign.nc

Bonne gestion des déchets des entreprises

Pour une entreprise, bien gérer ses déchets c'est travailler la qualité de ses produits et sa compétitivité. Moins l'entreprise produit de déchets, plus elle est performante. La facture de gestion des déchets ne représente que la partie visible du coût complet des déchets. Les déchets coûtent plus chers qu'on ne le pense, ils sont le reflet de la non-qualité.

Chercher à connaître le coût complet des déchets, c'est identifier des sources d'économies et de rentabilité pour une entreprise (la partie cachée de l'iceberg).



© FOTOLIA

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies

renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Représentation territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie
Haut-Commissariat de la République
9 bis rue de la République | BP C5 | 98 844 Nouméa Cedex
environnement (687) 24 35 17 | énergie (687) 24 35 16

www.nouvelle-caledonie.ademe.fr